

Règlement du jeu

LA LOTERIE 3D DENTAL STORE

Article 1 / la société organisatrice

La société 3D Dental Store, dont le siège social est situé au 75 route de Lyons-la-Forêt à ROUEN (76000), SIRET 794 047 472 00012, NAF 4646Z - Commerce de gros (commerce interentreprises) en négoce de fournitures dentaires, organise une loterie commerciale sans obligation d'achat du lundi 27 mars à 00h00 au mardi 04 avril 2023 à 23h59 intitulé « LA LOTERIE 3D DENTAL STORE ».

Article 2 / les participants

Le jeu est ouvert à toutes les personnes physiques majeures ou morales, domiciliées en France Métropolitaine, ayant liké, partagé et commenté en identifiant un ami un post sur Facebook de la société organisatrice à l'exclusion des employés, de leur famille et à toute personne ayant collaboré à la conception du jeu.

La participation à la loterie commerciale implique que les participants aient pris connaissance du présent règlement. Le participant déclare satisfaire à toutes les conditions énoncées dans le présent règlement pour participer au jeu et respecter l'intégralité des exigences du présent règlement ainsi que les lois et règlements applicables. Seules les participations conformes au règlement seront prises en compte dans le cadre de la loterie commerciale.

Article 3 / les modalités de participation

S'agissant d'une loterie commerciale, le jeu est régi par le hasard et chaque participant accepte cet esprit et ce règlement.

Pour participer au jeu, il convient de liker, partager et commenter en identifiant un ami un post de la société organisatrice sur Facebook entre le lundi 27 mars 2023 à 00h00 et le mardi 04 avril 2023 à 23h59.

Il est accepté une seule participation par personne physique ou morale.

Toute participation, incomplète, frauduleuse, non conforme au présent règlement, comportant des informations inexacts ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. Tout participant écarté ne pourra prétendre à aucune dotation.

Article 4 / la dotation

Le lot mis en jeu est le suivant :

Une Imprimante 3D CREALITY CL-60 et l'assistance du support 3D Dental Store inclus d'une valeur de 250,00 € TTC.



La dotation est non modifiable, non échangeable, non remboursable et elle ne peut faire l'objet d'une contrepartie financière.

La valeur de la dotation est établie en date de la rédaction du présent règlement et elle ne saurait faire l'objet d'une quelconque contestation ou revalorisation.

Article 5 / la désignation du gagnant

Le tirage au sort aura lieu le mardi 11 avril 2023 dans les locaux de la société Organisatrice. Il sera sélectionné 1 (un) gagnant parmi les personnes ayant participées au jeu et ayant respectées les délais et les exigences du présent règlement.

Le gagnant de la dotation sera informé par voie électronique ou téléphone.

Article 6 / la remise du lot

Les modalités de remise du lot seront communiquées au gagnant après le tirage au sort. Le lot lui sera adressé par transporteur dans un délai maximum de 1 mois à compter de la date du tirage au sort.

L'organisateur du jeu ne saurait être tenue pour responsable du retard ou de la perte du lot en cours d'acheminement du fait des services postaux ou des transporteurs, ni de sa destruction totale ou partielle par ce type de transport.

Article 7 / la politique de confidentialité

Conformément à la réglementation en vigueur, les participants au jeu disposent d'un droit d'accès, d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation au traitement informatique de leurs données.

Pour exercer ces droits sur le traitement des données dans le cadre du jeu, il convient de contacter le délégué à la protection des données (DPO) de la société Organisatrice.

Par mail : protectiondesdonnees@3ddentalstore.fr

Par voie postale :

3D DENTAL STORE
Monsieur le Délégué à la Protection des données
75 route de Lyons-la-Forêt
76000 ROUEN

Pour participer au tirage au sort, la collecte de données est obligatoire. Par conséquent, toute personne qui exercera son droit à la suppression des données les concernant avant le tirage au sort renoncera tacitement à sa participation au jeu.



Article 8 / l'acceptation du règlement

La participation au jeu « LA LOTERIE 3D DENTAL STORE » implique l'acceptation du présent règlement dans toutes ses conditions et à la renonciation à toute contestation contre les décisions de la société Organisatrice.

Les participants autorisent la publication, à des fins publicitaire et commerciales, de leur nom, de leur localité et de leur image sans pouvoir prétendre à une contrepartie financière.

Le règlement est disponible en consultation pendant toute la durée du jeu sur le site <https://3ddentalstore.fr/reglement-loterie-commerciale>

Article 9 / la modification du jeu

La société organisatrice se réserve le droit de procéder à tous moments à la modification du jeu par un avenant au règlement. La société Organisatrice se réserve également le droit d'interrompre momentanément ou définitivement le jeu sans avoir à motiver sa décision et sans que la moindre indemnité puisse lui être réclamée.

Article 10 / l'accès au règlement

La participation au jeu « LA LOTERIE 3D DENTAL STORE » implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement. Celui-ci est disponible et accessible gratuitement à toute personne via l'adresse : <https://3ddentalstore.fr/reglement-loterie-commerciale>

Article 11 / Les droits de reproduction et droits d'auteur

Conformément aux lois du 11 mars 1957 et du 3 juillet 1995, la reproduction, même partielle, de des éléments graphiques et rédactionnels composant le jeu, sont strictement interdites sans autorisation préalable. Les marques et/ou noms de produits mentionnés au titre de la citation sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

Article 12 / la loi applicable

Le jeu et son règlement sont soumis à la loi française. Les litiges auxquels ils pourraient donner lieu, concernant notamment la validité ou son interprétation sont soumis à la des juridictions selon les règles de droit commun.

